



ANNEXE B

Glissade artificielle hivernale Quelques conseils

Ces conseils s'appliquent à toute construction de glissade hivernale en bois ou en métal.

- Avant de planifier un projet de construction d'une glissade hivernale en bois ou en métal, les municipalités devraient se renseigner auprès de leur courtier d'assurance pour vérifier s'il y a des exclusions ou des particularités pour ce genre de projet.
- La municipalité peut faire appel à un ingénieur pour son projet afin de maximiser la sécurité.
- Les glissades artificielles doivent être conformes aux normes du *Code de construction du Québec* concernant notamment les escaliers, les mains courantes et les garde-corps. Ne pas oublier de tenir compte de la hauteur de la neige pour calculer la hauteur des garde-corps. *Il appartient à l'organisation de vérifier leurs cas spécifiques par rapport aux normes et de faire approuver par un ingénieur.*
- Les escaliers en métal devraient être troués pour laisser passer la neige.
- Si les escaliers sont en bois, vous devriez installer et fixer des tapis en caoutchouc pour maximiser la sécurité des utilisateurs.
- Ce n'est pas une bonne idée de mettre des abrasifs (sel ou sable) dans les escaliers, car ces substances pourraient abîmer l'aire de glissade.
- Il faut inspecter régulièrement les escaliers et la glissade elle-même pour réduire au minimum les risques d'accident. Toute anomalie doit être corrigée le plus rapidement possible.
- La plate-forme doit être construite de manière à empêcher les accumulations d'eau et de glace.
- La plate-forme de départ doit être d'une largeur équivalente ou supérieure à celle de l'entrée de la section glissade.
- La municipalité devrait tenir compte de la capacité portante de la structure, mais aussi de l'espace disponible par personne incluant les engins de glissade, pour fixer la capacité d'accueil. Elle doit donc évaluer le nombre maximum de personnes qui peuvent se retrouver en même temps sur le plateau de départ et l'inscrire dans ses règlements.
- Des dispositifs permettant d'éviter des chutes latérales doivent être installés à l'entrée de la section glissante et doivent se prolonger partiellement dans cette section.



Glissade artificielle hivernale Quelques conseils

- Dans le but de prévenir les blessures et d'éviter que certaines pièces de vêtements, notamment les foulards, se coincent, il ne doit y avoir aucune fente, élément pointu ou accrochant sur la plate-forme de départ ni à l'entrée de la section glissante.
- L'horaire et les règlements doivent être bien affichés à la vue des utilisateurs.
- La glissade ne devrait pas être ouverte après le coucher du soleil s'il n'y a pas d'éclairage adéquat.
- La glissade devrait être fermée en cas de mauvais temps, de bris ou de toute anomalie compromettant la sécurité.
- En dehors de la saison de glisse, la municipalité devrait interdire la glissade et en informer adéquatement le public. Il est conseillé de bloquer physiquement l'escalier et l'embouchure de la glissade et de signaler sur un ou des panneaux que l'accès est interdit.